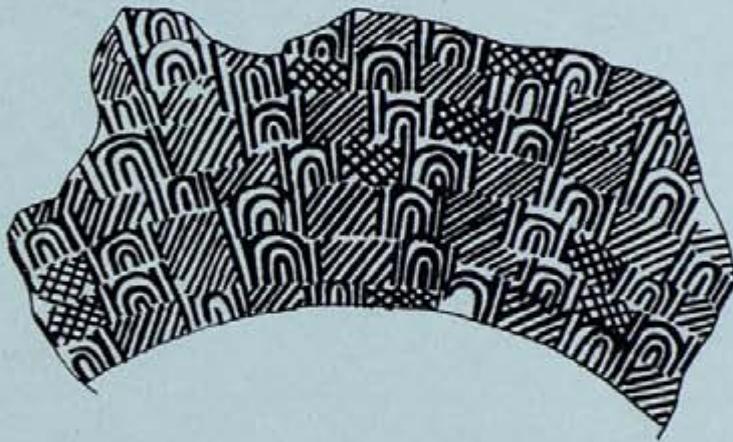


1990

Hervé KEREBEL

Rapport de sondage



CORSEUL

Rectification de la coupe

de la parcelle AB.79

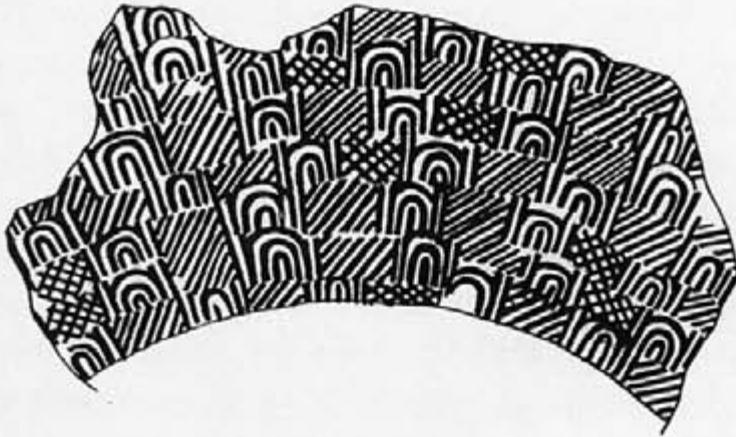
le long de la D.794

420

1990

Hervé KEREBEL

Rapport de sondage



CORSEUL

Rectification de la coupe

de la parcelle AB.79

le long de la D.794

L'année 1990 représente, pour l'archéologie à Corseul, une étape pendant laquelle il était nécessaire de terminer les différents travaux commencés en 1986 dans le cadre d'un programme de recherche et s'étant achevés en 1989. L'activité archéologique sur le terrain ne s'est cependant pas interrompue et, en complément d'une étude sur les potentialités du patrimoine archéologique de la commune, il a été effectué un sondage sur la parcelle AB.79, faisant partie de la réserve archéologique, afin d'élaborer de nouveaux programmes de recherche dès 1991 et d'évaluer leur coût.

Le sondage effectué a consisté à reculer d'environ 1,5m la coupe de la parcelle AB.79 qui surplombe de plus d'un mètre la route départementale n° 794. La rectification de cette coupe a été réalisée sur toute la surface commune entre la D.794 et la parcelle AB.79, soit sur une longueur de plus de 90 mètres. La présence, par endroits, d'un mur du XIX^{ème} siècle nous a évité de réaliser un sondage destructif d'une largeur de 1,5m. En règle générale, les dégagements se sont limités à la partie supérieure des couches d'effondrement afin d'éviter de fouiller partiellement des zones qui, après un plus grand décapage, pourraient s'avérer plus importantes. De ce fait, seuls les secteurs pour lesquels les limites étaient bien connues ont fait l'objet d'une fouille plus traditionnelle, étudiant un à un les différents niveaux archéologiques.

La parcelle AB.79 est caractérisée par une légère pente vers le sud-est. Contrairement à la zone fouillée entre 1986 et 1989 par M. FICHET DE CLAIRFONTAINE, située dans la partie haute de la parcelle, l'épaisseur de terre végétale se trouve être importante. Par endroits, celle-ci pouvait atteindre près d'un mètre. Cette caractéristique de cette partie de la parcelle AB.79 a favorisé la bonne conservation des niveaux archéologiques et plus particulièrement ceux des périodes tardives. Ce phénomène est, de plus, accentué par la présence d'arbres, plantés il y a plusieurs dizaines d'années qui, même si ils ont probablement provoqué des

destructions du fait de leurs racines, ont interdit tous labours et plus spécialement ceux opérés ces dernières années, qui auraient atteint des profondeurs relativement importantes. Il n'a donc pas été surprenant de rencontrer lors de ce sondage des niveaux d'occupation, des structures et du mobilier du IV^{ème} siècle après Jésus-Christ.

La rectification de cette coupe a permis la mise au jour de 21 murs différents qui, comme pour le chantier de Monterfil II (1986-1989), ont constitué le zonage de la fouille. Ce sont ainsi 15 espaces différents qui ont été délimités.



Photo.n° 1 et 2 : La partie haute de la coupe avant et pendant les dégagements

* Espace I :

La tranchée de fondation du mur est du bâtiment de la Poste a traversé un mur orienté est-ouest, en petit appareil cubique soigné (US.01). Ce mur conservé sur une longueur de moins d'un mètre forme un angle avec un second mur (US.02) de même de construction identique orienté lui nord-sud et coupé par la tranchée de fondation de l'ancien mur de limite entre la parcelle AB.79 et la D.794. Accolé à l'US.02, une fosse carrée remplie de pierres (US.03) semble avoir servie de fondation pour un pilier de soutènement venant renforcer la solidité de ce bâtiment. Cf. plan page 23

Le mur 02 semble longé par une galerie de 2,60m de large et délimité à l'est par un nouveau mur (US.05), orienté également nord-sud, dont il ne reste que les fondations et une assise du parement. Sa partie haute s'est effondré en se couchant dans l'espace II, permettant ainsi la conservation de sa face est aux assises encore bien alignées. Comme précédemment, nous retrouvons ici un petit appareil soigné et régulier.

La coupe stratigraphique de l'espace I permet de constater une importante succession de niveaux archéologiques s'étalant des occupations des premières décennies de notre ère à la destruction du quartier du IV^{ème} siècle. Un fossé en V au fond plat et rempli d'une terre argileuse très compacte, ayant probablement servi ouvert, a ainsi livré de nombreux petits fragments de céramiques des débuts de notre ère : céramiques fumigées de production aquitaine dont essentiellement des morceaux de vases bobines (Ménez, type 126) et de jattes carénées (Ménez, type 96). Cf. coupe page 25

De nombreux sols et couches d'occupations se succèdent ensuite jusqu'à l'apparition des murs pré-cités (US.08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 16). Ces niveaux pourraient appartenir à des occupations antérieures à la période au cours de laquelle apparaissent des nouvelles techniques de construction faisant appel à la pierre, c'est à dire avant la seconde moitié du premier siècle après J.-C.. En contre-bas du mur 05, une structure (US.06) constituée de briques posées à plat a probablement servie de bac à chaux lors de la réalisation de ce mur. A proximité de cette unité stratigraphique, un lit de mortier très friable (US.07) lui semble contemporain.

* Espace II :

L'espace II semble correspondre à une pièce de 4,2m de large, délimitée par les murs 05 à l'ouest et 23 à l'est. De ce dernier, il ne subsiste que les fondations. Les niveaux archéologiques de l'espace II ont été intégralement conservés grâce au mur 05 qui, en s'effondrant les a isolés de la terre arable. Ces couches ne sont cependant pas importantes. Deux perturbations (US.21 et 22), remplies d'un remblai hétérogène constitué de pierres, de tuiles et de mortier, ont traversé deux couches (US.19 et 20) dont la première semble appartenir à la phase de destruction de l'édifice. Ces deux perturbations (fosses ou fossés) sont donc postérieures à l'abandon et l'écroulement de certaines parties du bâtiment mais antérieures à la destruction du mur 05. Il ne serait pas surprenant que ces deux structures soient le résultat d'un travail de récupération. Cf. coupe page 25.

* Espace III :

Cette zone diffère complètement des deux espaces étudiés précédemment. En effet, si la couche de destruction caractérisée par une abondance de pierres éparses existe toujours, elle se trouve être différente, d'une part par son inorganisation totale comparée à l'espace II, et d'autre part par l'absence de tuiles. Ce dernier élément nous indiquerait que nous serions plutôt à l'extérieur du bâtiment. Cette hypothèse se voit renforcée par la stratigraphie qui ne livre aucun sol ni couche d'occupation. Un décapage plus important devrait permettre une meilleure compréhension de l'organisation de l'édifice et, une définition de chacune de ces pièces.



Photo n° 3 : Espace II, détail du mur 05 conservant ses assises alignées après son effondrement

* Espace IV :

Cette pièce apparaît comme la partie la plus complexe et probablement la plus intéressante de ce sondage. En effet, la coupe de la tranchée de fondation du mur du XIX^{ème} siècle a permis de constater que la couche de destruction était encore importante (près de 1m) et qu'elle était constituée des différents matériaux utilisés dans la construction. Ainsi, nous avons pu retrouver, en plus des traditionnelles pierres et tuiles qui constituent les niveaux de démolition des bâtiments, une épaisse couche d'argile correspondant aux parois de torchis dans laquelle étaient inclus de nombreux fragments de l'enduit qui recouvrait les murs. Au dessus de ce niveau de destruction, un lit de pierres relativement important, correspond à la destruction d'un bâtiment plus tardif dont l'angle nord-ouest a pu être identifié. La construction de cet édifice n'a pas été aussi soignée qu'aux époques précédentes. Le mortier semble pratiquement absent, les pierres sont liées le plus souvent avec de la terre. La fouille de ce niveau de destruction a permis de recueillir du matériel de la première moitié du IV^{ème} siècle dont plusieurs monnaies et un tesson de céramique sigillée d'Argonne (bol Chenet 320) décoré à la molette. Dans ce lot de mobilier tardif, il faut également signaler la présence de céramique à l'éponge.

En dessous de ce niveau de tardif, un lit de tuiles, recouvrant toute la surface de l'espace IV, nous indique le niveau de destruction, probablement du III^{ème} siècle, d'une longue pièce en partie détruite par la D.794 et délimitée par les murs 24 et 25 (Cf. plans page ? et ?) dans laquelle on devait pouvoir pénétrer, à partir de l'extérieur (espace III), par une porte de 80 cm de large dans le mur 24; un aménagement plan, y existant toujours, devait recevoir la pierre de seuil. Recouvert par le niveau de destruction et parallèle au mur 24, le mur 26 terminait au nord cette pièce large de 3,80m et longue d'au moins 12m. Cf. plan page 26

Les murs étaient recouverts à l'est et au nord par un enduit blanc, celui donnant sur l'extérieur (24) était quant à lui recouvert d'un enduit peint. De nombreuses plaques écrasées sur le sol ont été découvertes en dessous de la couche d'effondrement de la toiture. Le décor était constitué de panneaux

aux tons différents (rouge, vert, bleu...) englobant des motifs végétaux de différentes couleurs sur un fond blanc. A l'inverse des fragments d'enduits peints rencontrés jusqu'à maintenant sur Corseul, il semblerait que nous soyons ici en présence de grandes plaques, provenant de la parois ou du plafond, effondrées sur le sol. La fouille ultérieure devrait, dans ce cas là, nous permettre de disposer d'informations suffisantes sur le décor de cette pièce de l'édifice.



Photo,n° 4 et 5 : Le mur tardif 42 avant et après la fouille de la couche de démolition



Photo. n° 6 : Espace IV, Plaques d'enduits peints

* Espace V :

Cet espace, très perturbé par la route, nous livre malgré sa très faible superficie un ensemble relativement complexe. En effet, sur une surface de moins d'1,5m de large, la fouille a mis en évidence trois murs non orientés est-ouest. Du premier (US.27), il ne subsiste que les fondations qui, après dégagement, se révèlent être communes avec celles du mur 26. Nous pouvons donc imaginer que, dans un premier temps, ce mur se prolongeait plus vers l'est. Le second (US.28), légèrement au sud du premier, se rattache au mur 25 qui, comme nous l'avons vu précédemment, clôturait l'espace IV à l'est. Cette situation semblerait indiquer que ce dernier est postérieur aux murs 24 et 26. La D.794 nous empêche d'étudier la liaison entre les murs 24 et 25. La jonction entre les murs 25 et 26 nous est, quant à elle, connue. L'angle formé, constitué de belles pierres d'angle s'entrecroisant, est très soigné. L'espace IV, aurait-il été volontairement réduit par la construction du mur 25 entraînant ainsi la suppression d'une partie du mur 26 et la construction, légèrement décalée par rapport à ce dernier d'un nouveau mur (US.28)? Enfin, un troisième mur (US.29) longe le mur 26 à une distance de vingt centimètres. La relation stratigraphique entre les deux murs n'a pu être reconnue lors de ce sondage. Faut-il y voir deux édifices contemporains entre lesquels une espèce de vide sanitaire a été conservé, ou s'agit-il de deux murs d'époques différentes n'ayant jamais fonctionné ensembles et se trouvant parallèles et si proches l'un de l'autre par le fruit du hasard ?



Photo. n° 7 et 8 : Espace V avant et après le dégagement du niveau de destruction

* Espace VI :

Le sondage n'a abordé que l'angle sud-est de l'espace VI formé par les murs 29 au sud et 30 à l'est. Afin de conserver l'intégralité de cet espace pour une fouille ultérieure, la fouille s'est limitée au dégagement de la partie supérieure des murs.

Un gros bloc de granit de 60cm de long et 40 de large pourrait se révéler être la pierre de seuil d'une porte. Cet espace n'ayant pas été étudié, aucun élément ne nous permet d'avancer des hypothèses sur l'utilité de cette pierre.

* Espace VII :

L'espace VII est aussi problématique que le précédent. En effet, cet espace constitue un étroit couloir, orienté nord-sud, de 60cm de large enserré entre les murs 30 et 31. L'intérêt de cet espace réside dans ce dernier qui forme un angle droit avec le mur 32. Ces deux murs sont soigneusement recouverts d'un lit de mortier de chaux bien plan gardant partout la même hauteur. Il faut voir dans ces deux structures des murs-bahuts destinés à recevoir des poutres sablières basses et au dessus des élévations en torchis.

* Espace VIII :

L'espace VIII est fortement perturbé par la D.794 et il ne subsiste que l'angle nord-ouest délimité par les deux murs-bahuts cités précédemment. Le niveau de destruction, peu important, de cette pièce, reposait directement sur un sol de cailloutis mêlés à du mortier de chaux (US.33). Ce type de sol est exceptionnel sur le site de Corseul. En effet, jusqu'à maintenant, les sols d'occupations rencontrés sur les différents chantiers déjà réalisés étaient constitués soit d'argile, soit de plaquettes de schiste damées. Dans le cas présent, le sol bétonné, épais de quelques centimètres, repose sur une fondation de bloc de schiste.

* Espace IX :

Cette pièce, abordé sur une faible surface comme l'espace VI, n'a fait l'objet que d'un dégagement superficiel des structures. Sous la couche de destruction, un lambeau de sol du même

type que celui rencontré dans l'espace VII, a été mis au jour (US.34). Au premier abord, sa contemporanéité avec le sol 33 semble évidente, cependant, la relation stratigraphique avec le mur-bahut 32, le séparant de l'autre sol, reste délicate. L'extension de la fouille de l'espace IX devrait nous permettre de retrouver de nouveaux lambeaux de ce sol et d'étudier ainsi ces liens avec les murs qui délimite cette zone (murs 32 au sud et 35 à l'est).

* Espaces X et XI :

Ces deux espaces sont à traiter ensemble car ils forment une galerie orientée est-ouest (espace XI) dans un premier temps puis nord-sud (espace X). L'angle de cette galerie est séparé de l'espace XII par les murs 36 (nord-sud) et 37 (est-ouest) qui, de très mauvaise qualité, semble se différencier de ceux rencontrés précédemment. Le mur 37 se rapproche plus, de part sa technique de construction, du mur tardif de l'espace IV, que des murs soignés utilisant le petit appareil cubique. L'espace XI est délimité au nord par le mur 38 d'encore moins bonne qualité, les blocs de pierres, de plus grande taille, semblant uniquement posés les uns à côté des autres.

Le sol de la galerie est constitué d'un léger cailloutis bien damé sur lequel reposait directement la couche de destruction essentiellement constituée de tuiles effondrées. Le peu de mobilier récupéré sur ce sol ne nous permet guère d'avancer une datation précise. Cette structure semble cependant appartenir à une phase tardive de l'édifice.

En bordure du trottoir de la D.794, un sondage de 1m de large nous a permis de constater que ce sol était disposé sur un remblai recouvrant deux murs antérieurs de même orientation que la galerie (nord-sud) et distant de 1,6m. Dans l'état actuel des choses, il est impossible de rattacher ces deux murs à un quelconque édifice.

* Espace XII :

Cet espace se trouve être l'angle nord-ouest d'une pièce dont il ne subsiste que moins d'un mètre carré. La fouille de cette surface n'a révélé que peu de chose si ce n'est une couche de destruction du quatrième siècle importante et en dessous

une épaisse couche d'enduits peints probablement apportée là en remblai. La présence de ces niveaux du quatrième siècle dans l'espace XII pourrait confirmer la datation tardive des murs 36 et 37 qui lui servent de limite.

* Espace XIII :

Cette zone, large de 4m, servant d'accès à la parcelle AB.79, n'a ni été fouillée ni même décapée. Cependant, lors de la réalisation de cette entrée en 1986, nous avons pu constater l'existence d'un mur orienté est-ouest recouvert actuellement de gravillons.

* Espace XIV :

Cette nouvelle pièce de l'édifice est séparée de l'espace précédent par le mur 39 différent de ceux rencontrés jusqu'à maintenant. En effet, ce mur est essentiellement constitué de quartzite, pierre qui pour le moment n'apparaissait pratiquement pas dans les matériaux de construction. En général, nous avons constaté, sur les autres chantiers de ces dernières années, que l'utilisation de ce type de roche correspondait aux phases des second et troisième siècles. Ceci semble également se justifier dans cet angle de pièce délimité à l'ouest par ce mur 39 et au nord par les fondations du mur 40.

La coupe stratigraphique, longue de 8m, dressée dans cette zone nous permet de constater l'existence d'une importante couche de démolition englobant une grande quantité de tuiles, d'argile et de pierres (US.41). Le mobilier recueilli dans ce niveau correspond à la période de déclin du troisième siècle (Monnaies des empereurs gaulois, céramiques sigillées Drag.45, Curle 21...). Au dessus de ce niveau, un modeste alignement de pierres, légèrement incurvé, pourrait nous signaler l'existence d'un bâtiment tardif de faible importance. Cf. coupe page 27

En dessous de ce niveau de destruction, une succession de lentilles appartiennent aux phases du premier siècle. Aucun véritable sol n'a pu être identifié dans cette coupe. Parfois, des zones rubéfiées pourraient correspondre à des foyers.



Photo. n° 9 : Espaces VIII et IX, les sols bétonnés et les murs bahuts



Photo. n° 10 : Espaces X, XI, XII



Photo. n° 11 : Espace XIV, la couche de démolition

* Espace XV :

Cette dernière partie de la coupe n'appartient plus au bâtiment. Un effet, l'absence de sols, de niveaux d'occupation nous amène à penser que cet espace se situe à l'extérieur du bâtiment. La présence d'un puits en aval de la coupe est venu confirmer cette hypothèse. Sa situation, à moitié recouvert par le trottoir de la D.794, ne nous a cependant pas permis de le vider et l'étudier. Son comblement semble constitué d'une couche de destruction comportant de nombreuses tuiles.

Une partie de cet espace extérieur est recouverte d'une importante couche de pierres correspondant probablement à la destruction d'un mur. Un gros bloc rectangulaire de granit (L>1m, l>0,40m, H=0,30m) gît parmi ces décombres. Faut-il y voir un élément d'un édifice monumental ou tout simplement un linteau de porte ou de fenêtre ? Du mobilier du quatrième siècle nous indique qu'ici aussi, les niveaux correspondant semblent conservés. En plus des céramiques, une fibule pénannulaire aux extrémités enroulées sur elles-mêmes et une navette à ravauder en bronze ont pu être dégagées. Ce type de fibule, rencontré fréquemment au quatrième siècle, pourrait témoigner de la présence, en Armorique, de contingents de "lètes" d'origine germanique. Faut-il pour cela imaginer des légions stationnées dans la Capitale de la Cité pour assurer sa sécurité avant son abandon et le transfert des autorités administratives, religieuses et économiques sur le site plus défendable d'Alet ? Cette hypothèse probable n'a pour le moment jamais été confirmée sur le terrain.

CONCLUSION : La réalisation de ce sondage dans cette partie de

la réserve archéologique se révèle être bénéfique pour la mise en place de nouveaux programmes de recherche sur la ville antique de Fanum Martis. Les prospections aériennes de L.LANGOUET et les fouilles de F.FICHET DE CLAIRFONTAINE nous avait permis d'étudier une partie d'un secteur commercial situé à proximité de la principale rue de la ville antique (Décumanus) aboutissant au forum très peu distant. Ces travaux nous fournissent de précieux renseignements sur l'organisation de cette partie centrale de la ville qui, regroupant les principales autorités administratives et économiques, se révèle être le point de départ du dynamisme de la capitale antique. Le quartier commercial de Monterfil II, au nord de la voie d'accès au forum, s'intègre complètement dans ce schéma. Ces différents travaux ne nous avaient pas permis jusqu'à maintenant d'extrapoler la fonction de la partie sud de cette voie. Si le sondage de cette année ne nous autorise toujours pas à donner une fonction précise à ce secteur de la ville antique, il nous permet cependant de constater que l'architecture de cet ou ces édifices diffère complètement de celle du secteur commercial.

En effet, contrairement au secteur commercial, les constructions de ce quartier apparaissent soignées, le petit appareil cubique fait son apparition ainsi qu'une rigueur dans l'horizontalité des assises. D'autre part, pour la première fois, nous disposons d'éléments intéressants devant nous permettre de mieux comprendre l'architecture antique à Corseul : un véritable sol bétonné, constitué de cailloutis mêlés à du mortier, reposant sur une fondation de blocs de schiste (espaces VIII et IX), un ou plusieurs seuils de porte, des enduits parfois peints (espace IV). A la vue de des premiers éléments dont nous disposons, cette insula apparaît déjà comme luxueuse et relativement agréable, ceci étant en plus accentué par l'organisation des différentes pièces abordées dans ce sondage qui semblent s'articuler autour de jardins (espace III et XV) et de galeries (espaces I, X et XI).

Si ces éléments nous font penser que nous sommes en présence d'une riche villa urbaine, rien ne nous indique que nous sommes en présence d'un seul édifice. Le vide sanitaire entre les espaces IV et VI pourrait se révéler être la limite entre deux

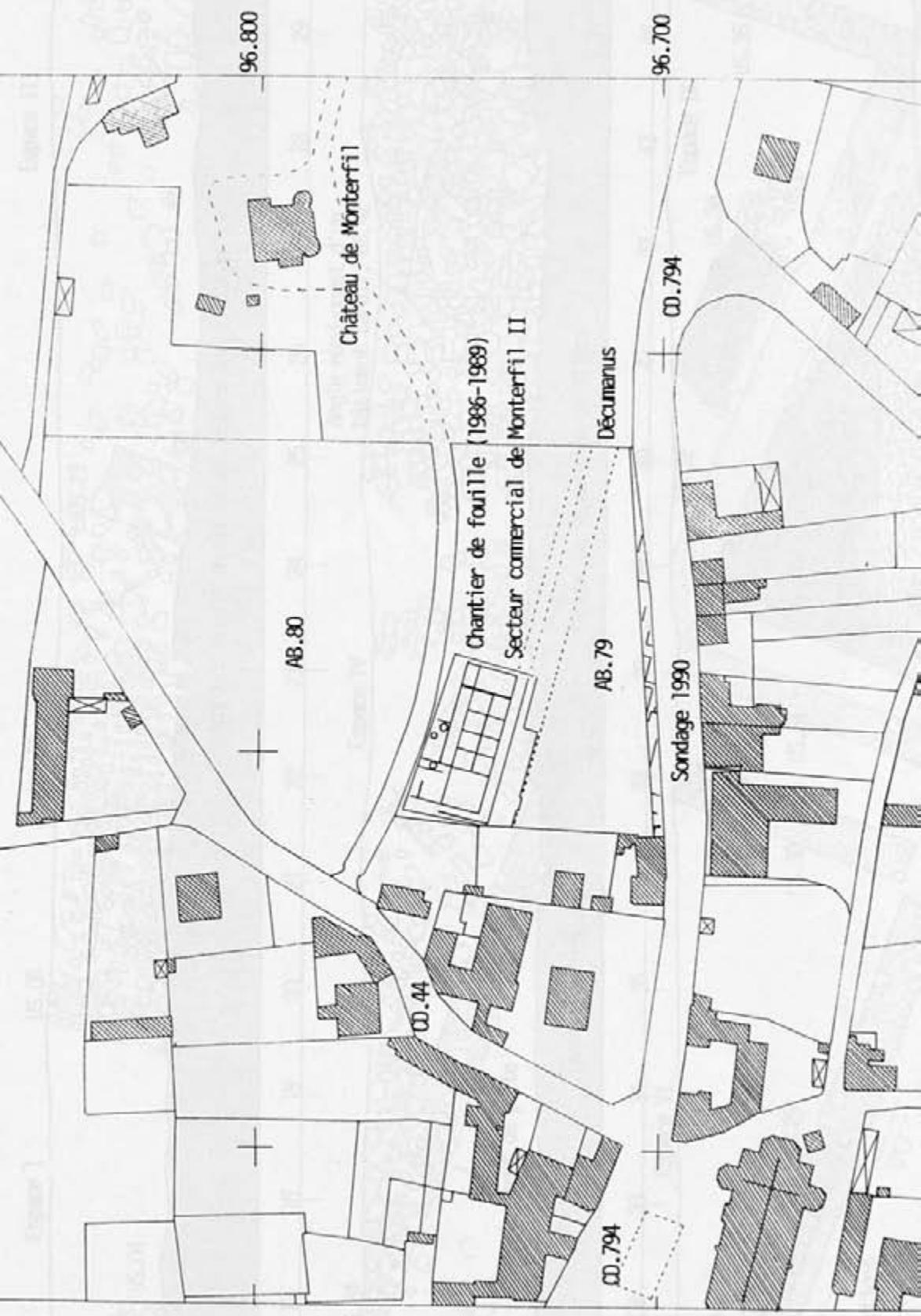
bâtiments différents. Le premier, regroupant les espaces I, II, III et IV, aurait sa façade sous la Poste, sur la voie orientée nord-sud qui délimite ce quartier en amont de la parcelle tandis que le deuxième occuperait l'angle de cette insulae où se croisent le Décumanus de la ville et la voie nord-sud citée précédemment. L'étroit couloir (0,60m) entre les espaces VI et VIII pourrait avoir la même fonction. Nous serions alors en présence d'une nouvelle demeure comprenant les espaces VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XIV.

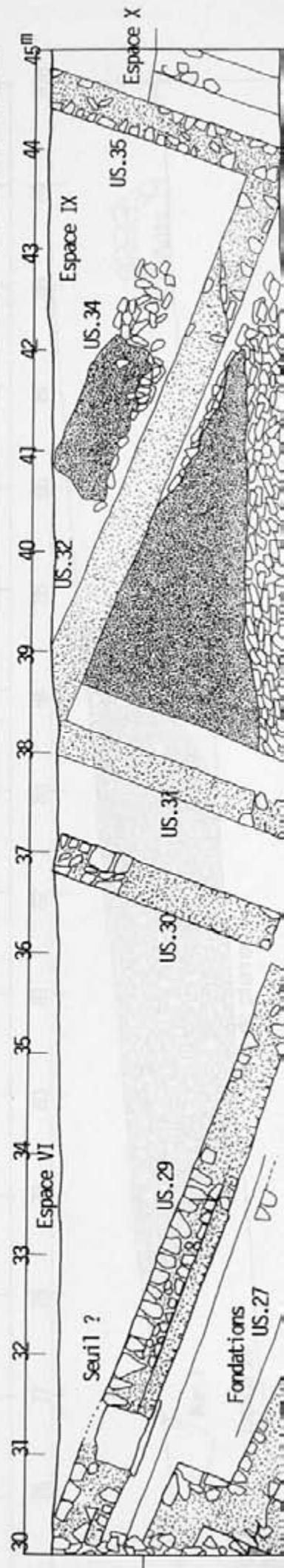
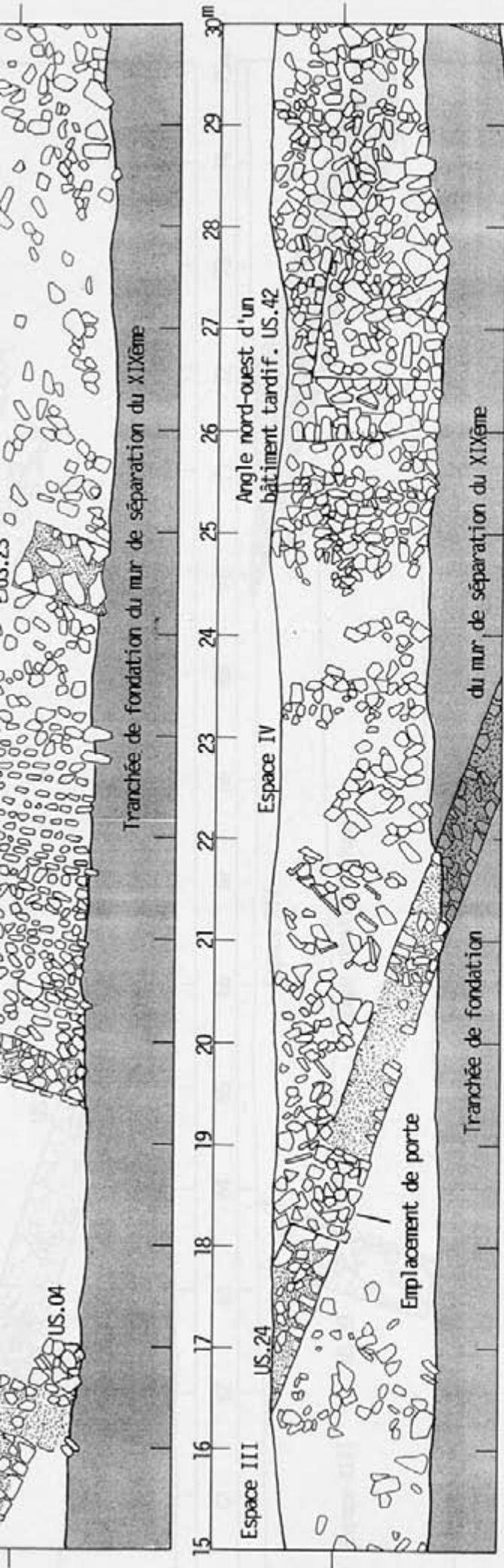
Dans l'état actuel des connaissances, il est très délicat d'avancer des hypothèses sérieusement argumentées, des décapages plus importants seront certainement nécessaires pour répondre aux nombreuses questions qui se posent à nous autant sur le problème de la spécialisation de ce quartier situé non loin du forum, que sur celui de sa complémentarité avec le secteur commercial, ou de sa colonisation au premier siècle et de son occupation jusqu'au quatrième siècle. L'état de conservation des vestiges dans cette partie de la réserve apparaît suffisamment correct pour pouvoir apporter les réponses à ces questions.

ANNEXE



Fig. 1 : Plan d'ensemble du passage de 1981 vers le chalet central





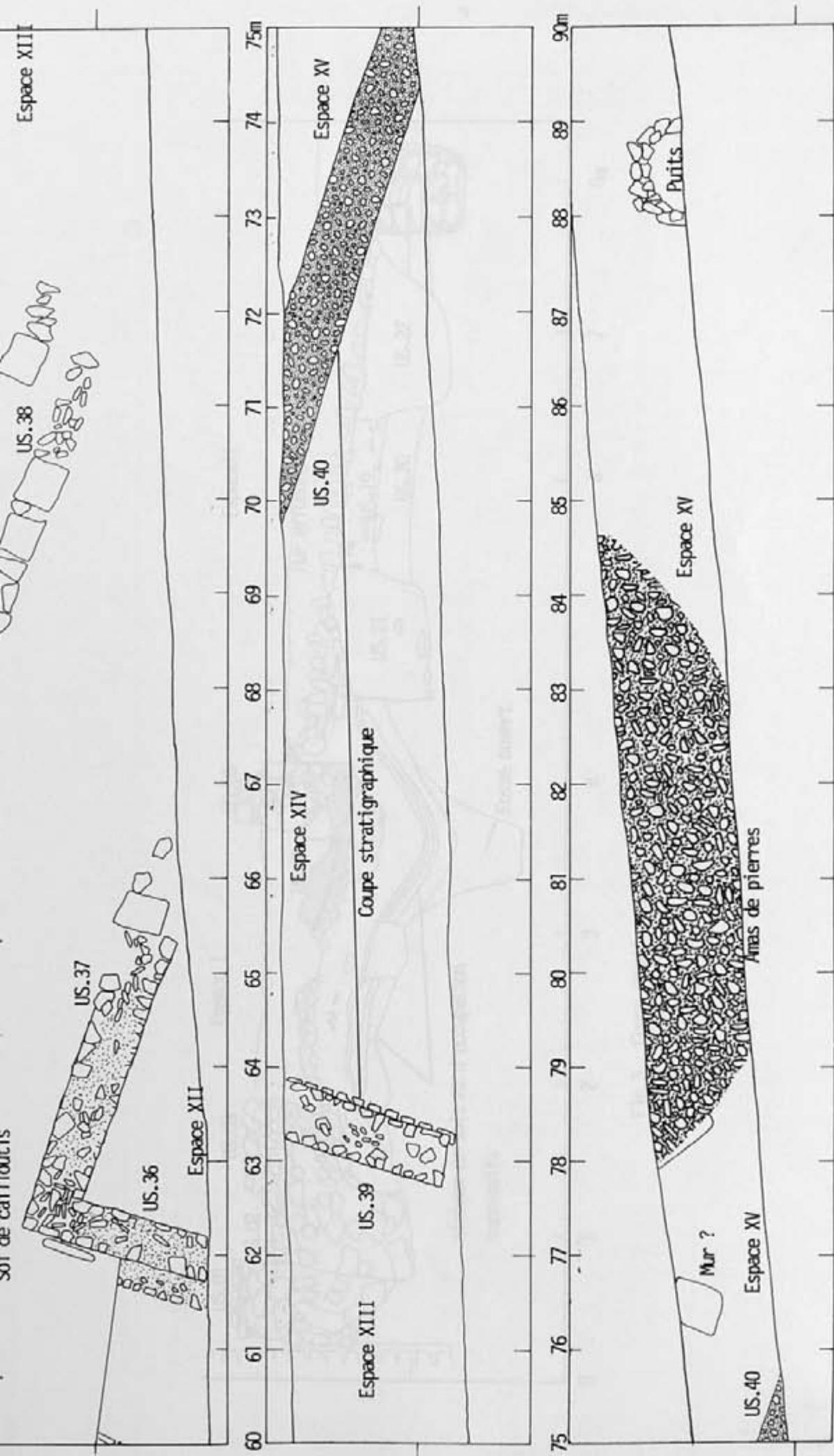


Fig. 2b : Plan général du sondage

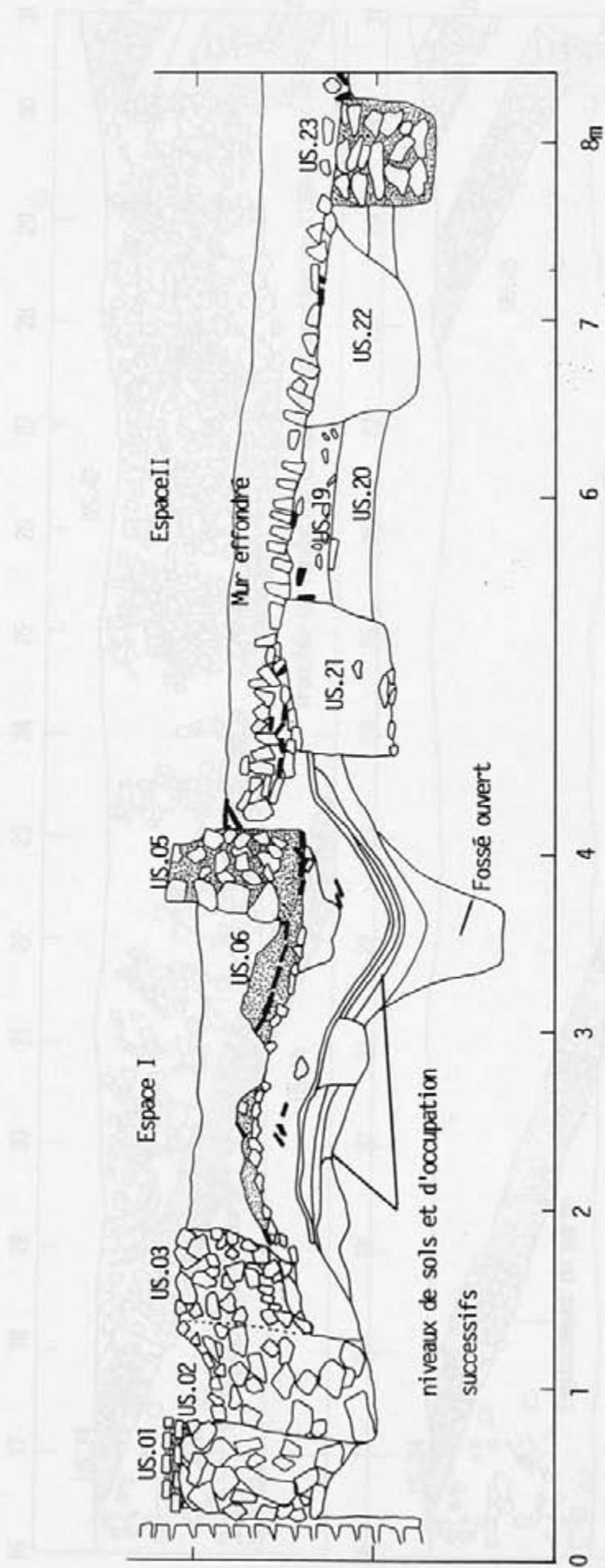


Fig.3 : Coupe stratigraphique des espaces I et II

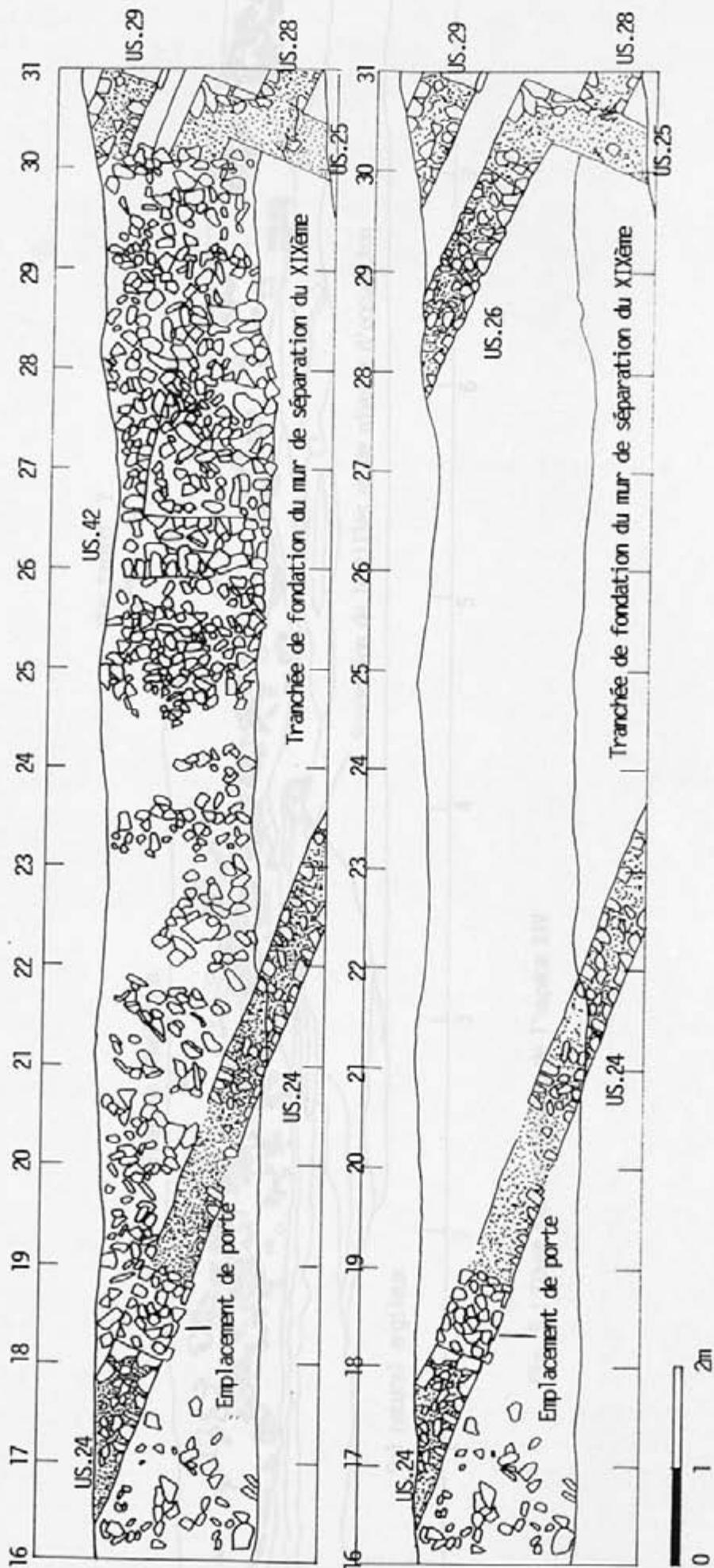


Fig. 4 : L'espace IV avant et après le dégagement du niveau de démolition tardif

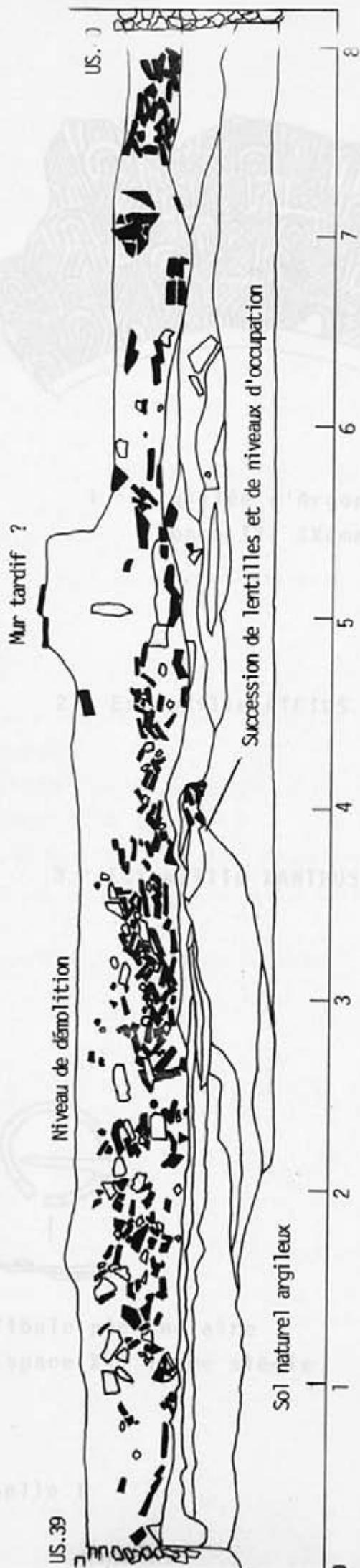
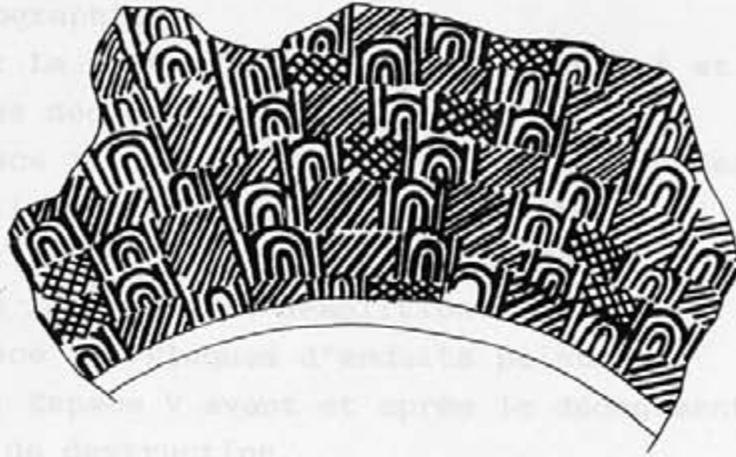


Fig. 5 : Coupe stratigraphique de l'espace XIV



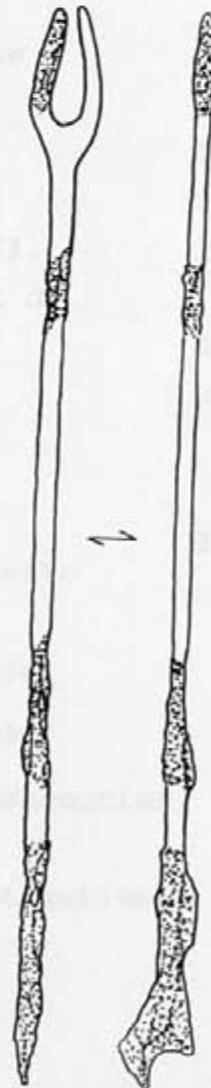
1 : Sigillée d'Argonne décorée à la molette
Espace IV, IVème siècle

A E I

2 : Estampille ATEIUS

XAN

3 : Estampille XANTHUS



5 : Navette à ravauder
Espace XV, IVème siècle



4 : Fibule pénannulaire
Espace XV, IVème siècle

Echelle 1

TABLE DES MATIERES :

Introduction	1
Espace I	4
Espace II	5
Espace III	5
Espace IV	7
Espace V	11
Espace VI	13
Espace VII	13
Espace VIII	13
Espace IX	13
Espace X	14
Espace XI	14
Espace XII	14
Espace XIII	15
Espace XIV	15
Espace XV	18
Conclusion	19
Annexe	21